

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 q

Autres moyens d'identification

No. 75051PS (Item# 1008013) Code de produit Usage recommandé Nettoyant de pièces de frein

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabriqués ou vendus par:

CRC Canada Co. Nom de la société Adresse 83 Galaxy Blvd Unité 35 - 37

Toronto, ON M9W 5X6

Canada

Téléphone

Information générale 416-847-7750

Urgence 24 heures (CHEMTREC)

800-424-9300 (Canada)

Site Web www.crc-canada.ca

Support.CA@crcindustries.com Courriel

2. Identification des dangers

Dangers physiques Aérosols inflammables Catégorie 1

> Gaz sous pression Gaz comprimé Dangers physiques non classifiés ailleurs Catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 3 - effets narcotiques

exposition unique

Danger par aspiration Catégorie 1

Dangers environnementaux

Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 1

long terme

Éléments d'étiquetage

Dangers pour la santé



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS CANADA 1 / 15 No. 75051PS (Item# 1008013) Version n°: 01 Date d'émission : 23-Juillet-2019

Conseil de prudence

Prévention Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de

protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne Intervention

PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de fuite, éliminer

toutes les sources d'ignition. Recueillir le produit répandu.

Stockage Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder

sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à

50 °C/122 °F

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé,

même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

Renseignements Aucune.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	30 - 60
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire		426260-76-6	10 - 30
acétonique		67-64-1	7 - 13
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)		64742-89-8	7 - 13
n-Heptane		142-82-5	5 - 10
dioxyde de carbone		124-38-9	3 - 7
2-méthylhexane		591-76-4	1 - 5
3-Méthylhexane		589-34-4	1 - 5
Méthylcyclohexane		108-87-2	1 - 5
2,3-diméthylpentane		565-59-3	0.1 - 1
3,3-diméthylpentane		562-49-2	0.1 - 1
3-éthylpentane		617-78-7	0.1 - 1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation

cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

SDS CANADA No. 75051PS (Item# 1008013) Version n°: 01 Date d'émission : 23-Juillet-2019

Ingestion

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

produit dangereux

Dangers spécifiques du

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

l'estomac dans les poumons.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources possibles d'ignition dans la zone environnante. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le reiet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la matière : Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 g SDS CANADA 3 / 15 No. 75051PS (Item# 1008013) Version n°: 01 Date d'émission : 23-Juillet-2019

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Aérosol niveau 3.

Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	
2,3-diméthylpentane (CAS 565-59-3)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
2-méthylhexane (CAS 591-76-4)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
3,3-diméthylpentane (CAS 562-49-2)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
3-éthylpentane (CAS 617-78-7)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm	
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
2,3-diméthylpentane (CAS 565-59-3)	STEL	2050 mg/m3	
		500 ppm	
	TWA	1640 mg/m3	
		400 ppm	
2-méthylhexane (CAS 591-76-4)	STEL	2050 mg/m3	

Nom de la matière : Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 g

No. 75051PS (Item# 1008013) Version n°: 01 Date d'émission : 23-Juillet-2019 4 / 15

Composants	Туре	Valeur	
		500 ppm	
	TWA	1640 mg/m3	
		400 ppm	
3,3-diméthylpentane (CAS 562-49-2)	STEL	2050 mg/m3	
		500 ppm	
	TWA	1640 mg/m3	
		400 ppm	
3-éthylpentane (CAS 617-78-7)	STEL	2050 mg/m3	
		500 ppm	
	TWA	1640 mg/m3	
		400 ppm	
3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)	STEL	2050 mg/m3	
		500 ppm	
	TWA	1640 mg/m3	
		400 ppm	
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3	
		750 ppm	
	TWA	1200 mg/m3	
		500 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3	
		30000 ppm	
	TWA	9000 mg/m3	
		5000 ppm	
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	1610 mg/m3	
		400 ppm	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	TWA	1590 mg/m3	
,		400 ppm	
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	2050 mg/m3	
		500 ppm	
	TWA	1640 mg/m3	
		400 ppm	
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)	TWA	1590 mg/m3	
U+1+2-03-0)		400 ppm	
		100 pp	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	
2,3-diméthylpentane (CAS 565-59-3)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
2-méthylhexane (CAS 591-76-4)	STEL	500 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur
	TWA	400 ppm
3,3-diméthylpentane (CAS 562-49-2)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
3-éthylpentane (CAS 617-78-7)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	15000 ppm
	TWA	5000 ppm
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle	ment 217/2006, Loi sur la séc	curité et l'hygiène du travail)
Composants	Туре	Valeur
2,3-diméthylpentane (CAS 565-59-3)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
2-méthylhexane (CAS 591-76-4)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
3,3-diméthylpentane (CAS 562-49-2)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
3-éthylpentane (CAS 617-78-7)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm
	TWA	5000 ppm
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
	.421l.	gents biologiques et chimiques)
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Cor Composants	itrole de l'exposition a des ag Type	Valeur
	= -	

Composants	Туре	Valeur
-méthylhexane (CAS 91-76-4)	STEL	500 ppm
,	TWA	400 ppm
,3-diméthylpentane (CAS 62-49-2)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
-éthylpentane (CAS 17-78-7)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
Méthylhexane (CAS 39-34-4)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
cétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
ioxyde de carbone (CAS 24-38-9)	STEL	30000 ppm
,	TWA	5000 ppm
léthylcyclohexane (CAS 08-87-2)	TWA	400 ppm
-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
anada. LEMT du Québec, (Minis omposants	tère du Travail. Règlement sur Type	la santé et la sécurité du travail) Valeur
cétonique (CAS 67-64-1)	STEL	2380 mg/m3
cetoriique (CAS 07-04-1)	SIEL	1000 ppm
	TWA	* *
	IVVA	1190 mg/m3
avida da combaña (CAC	CTEL	500 ppm
oxyde de carbone (CAS 24-38-9)	STEL	54000 mg/m3
		30000 ppm
	TWA	9000 mg/m3
		5000 ppm
éthylcyclohexane (CAS 08-87-2)	TWA	1610 mg/m3
,		400 ppm
laphta léger (pétrole), ydrotraité (CAS 4742-49-0)	TWA	1590 mg/m3
		400 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	2050 mg/m3
,		500 ppm
	TWA	1640 mg/m3
		400 ppm
olvant naphta aliphatique ger (pétrole) (CAS 4742-89-8)	TWA	1590 mg/m3
74742-03-0)		400 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, T	ableau 21)
---	------------

Composants	Туре	Valeur	
	8 heures	500 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	15 minutes	30000 ppm	
	8 heures	5000 ppm	
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	15 minutes	500 ppm	
	8 heures	400 ppm	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	15 minutes	500 ppm	
	8 heures	400 ppm	
n-Heptane (CAS 142-82-5)	15 minutes	500 ppm	
	8 heures	400 ppm	
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)	15 minutes	500 ppm	
	8 heures	400 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
acétonique (CAS 67-6	64-1) 25 mg/l	Acétone	Urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

yeux

Protection de la peau

Protection des mains

Autre

Porter des gants de protection en: Nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Viton/butyl.

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. **Forme** Aérosol Couleur Incolore. Odeur De solvant. Non disponible. Seuil olfactif

Nom de la matière : Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 q

pH Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-126.6 °C (-195.9 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition

-78.5 °C (-109.3 °F) estimation

Point d'éclair -7.8 °C (18 °F)

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

1.1 % estimation

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.8 % estimation

Tension de vapeur 2763.4 hPa estimation

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative 0.78 estimation

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau Température

282 °C (539.6 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Pourcentage de matières

volatiles

94.8 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides. Aldehydes. Alcalis. Amines. Ammoniac. Halogènes Peroxydes. Agents réducteurs. Agents

comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone. Vapeurs et fumée d'hydrocarbure. Aldéhydes. Formaldéhyde.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute

inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut

provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer

somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une

vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nom de la matière : Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 g

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
3-Méthylhexane (CAS 589-34	1-4)	
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 20 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
acétonique (CAS 67-64-1)		
<u> Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 15800 mg/kg
		20000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	76 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	5800 mg/kg
Heptane, ramifié, cyclique et	linéaire (CAS 426260-76-6)	• •
<u>Aiguë</u>	,	
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation	·	
CL50	Rat	> 60 mg/l, 4 heures
Orale		3 /
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Méthylcyclohexane (CAS 108		3 3
Aiguë	2 ()	
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale	·	5 5
DL50	Rat	> 4000 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydro		
Aiguë	traile (0/10 04/42 40 0)	
<u> Cutané</u>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation	- r	3 3
CL50	Rat	61 mg/l, 4 heures
Orale		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
n-Heptane (CAS 142-82-5)		
Aiguë		
<u>Aigue</u> Cutané		
DL50	Lapin	3000 mg/kg
Inhalation	-~p	
Vapeur		
CL50	Rat	> 73.5 mg/l, 4 heures
Orale		Tolo mgri, i nouros
DL50	Rat	25000 mg/kg
5200		2000 mg/ng

Nom de la matière : Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 g

No. 75051PS (Item# 1008013) Version n°: 01 Date d'émission : 23-Juillet-2019 10 / 15

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat 61 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat > 3000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

Provoque une irritation cutanée.

cutanée

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

les cellules Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

acétonique (CAS 67-64-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

I'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

acétonique (CAS 67-64-1)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit Espèces Résultats d'épreuves

Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 g

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50 Daphnia 0.842 mg/l, 48 heures estimation
Poisson CL50 Poisson 1.0562 mg/l, 96 heures estimation

Composants Espèces Résultats d'épreuves

acétonique (CAS 67-64-1)

Aquatique

Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 4740 - 6330 mg/l, 96 heures

mykiss)

Aiguë

Crustacés CE50 Daphnia magna 10294 - 17704 mg/l, 48 heures

Nom de la matière : Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 g

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Heptane, ramifié, cyclique et linéaire (CAS 426260-76-6)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50 Puce d'eau (daphnia magna) 1.5 mg/l, 48 heures

Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)

Aquatique

Poisson CL50 Bar rayé (Morone saxatilis) 5.8 mg/l, 96 heures

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50 Daphnia 1 - 10 mg/l, 48 heures
Poisson CL50 Poisson 1 - 10 mg/l, 96 heures

n-Heptane (CAS 142-82-5)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50 Puce d'eau (daphnia magna) 1.5 mg/l, 48 heures

Poisson CL50 Vairon à grosse tête (Pimephales 2.1 - 2.98 mg/l, 96 heures

Puce d'eau (daphnia magna)

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

promelas)

Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)

CE₅₀

Aquatique

Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 8.8 mg/l, 96 heures

mykiss)

8.8 mg/l, 96 heures

1.5 mg/l, 48 heures

Aiguë Crustacés

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation
Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

acétonique -0.24 Méthylcyclohexane 3.61 n-Heptane 4.66

Facteur de bioconcentration

Naphta léger (pétrole), hydrotraité 10 - 25000

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled.

Ne pas contaminer les étangs, les

voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Emballages contaminésComme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1950

Désignation officielle de AÉROSOLS, inflammables, Limited Quantity

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 2.1 Danger subsidiaire -

Groupe d'emballage Sans objet.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

Dispositions particulières 80

IATA

UN number UN1950

UN proper shipping name Aerosols, flammable, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk -

Packing group Not applicable.

ERG Code 10L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1950

UN proper shipping name AEROSOLS, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk -

Packing group Not applicable.

Environmental hazards

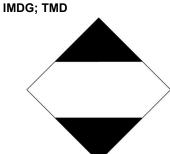
Marine pollutant Yes, but exempt from the regulations.

EmS Not available.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IATA





15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Canada. COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation. LCPE 1999. Environnement Canada, et ses modifications

acétonique (CAS 67-64-1)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

acétonique (CAS 67-64-1) Règlements sur les précurseurs

> acétonique (CAS 67-64-1) Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet. Protocole de Kyoto

> dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.

> > Nom de l'inventaire

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région

Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

23-Juillet-2019 Date de publication

Version n° 01

Autres informations CRC # 966A/1002979

Nom de la matière : Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 g SDS CANADA No. 75051PS (Item# 1008013) Version n°: 01 Date d'émission : 23-Juillet-2019

En stock (Oui/Non)*

Avis de non-responsabilité

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..

Informations relatives à la révision

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.

Nom de la matière : Collection Pro non-chloré Brakleen® - 510 g No. 75051PS (Item# 1008013) Version n°: 01 Date d'émission : 23-Juillet-2019